

**Arrêté n° TCA-027 portant reconnaissance du Tronc Commun d'Agrément  
à l'association ADHEOS**

**La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine**

**Vu** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;  
**Vu** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;  
**Vu** les articles R. 222-17 et R. 222-17-1 du code de l'éducation ;  
**Vu** le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;  
**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Brice BLONDEL en qualité de préfet de la Charente-Maritime ;  
**Vu** le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;  
**Vu** le décret n° 2020-1543 du 09 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;  
**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers, dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports à compter du 1er janvier 2021 ;  
**Vu** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 1er septembre 2021 portant affectation de M. Arthur DROUAUD à la DSDEN pour exercer les fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
**Vu** l'arrêté du 10 mai 2022, pris par le directeur académique des services de l'Éducation nationale, portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports à M. A. DROUAUD, chef de service du SDJES ;  
**Considérant** la demande d'agrément de jeunesse et d'éducation populaire présentée par l'association ADHEOS le 1er mars 2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** L'Association **ADHEOS**

n° RNA W174000019, dont le siège social est situé M.D.A. 31 RUE DU CORMIER 17100 SAINTES, satisfait aux conditions prévues par l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, à la date de publication du présent arrêté.

**Article 2 :** L'association ADHEOS est réputée remplir ces critères pendant une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Poitiers, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours hiérarchique.

**Article 4 :** Le directeur académique des services de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Charente-Maritime, et notifié aux intéressés.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2023.

Pour la rectrice de région académique,  
et par délégation,  
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale,  
et par subdélégation,  
Le chef de service départemental,

  
Arthur Drouaud